

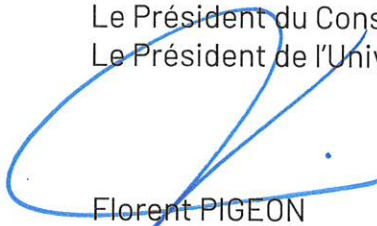
Conseil d'administration
Séance du 23 septembre 2024

ACTE ADMINISTRATIF 49/2024	FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITE
	Désignation du Directeur du service universitaire de santé étudiante

Vu les articles L712-1 et suivants du code de l'Education
Vu les articles D714-20 et suivants du code de l'éducation
Vu les statuts du service commun universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé étudiante,
Considérant les dispositions du code de l'éducation selon lesquelles" le directeur du Service universitaire de santé étudiante est un médecin nommé par le Président, après avis du conseil d'administration"

Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à la désignation de Madame Camille NDONDOKI en qualité de Directrice Service commun universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé étudiante

A Saint Etienne le 24 septembre 2024
Le Président du Conseil d'Administration,
Le Président de l'Université



Florent PIGEON

POUR : 27

CONTRE : 0

ABST : 0